



## Demande de double nationalité (gabonaise-française)

Par **sasha\_old**, le **16/05/2007** à **21:39**

Bonjour,

J'ai une question qui me turlupine l'esprit en ce qui concerne la double nationalité.

Etant le résultat de ma mère française et de mon père gabonais et ayant vécu toute ma vie en France avec ma mère (mal du pays pour le père), je suis évidemment de nationalité française.

Je voulais savoir :

- si il y a un âge maximum pour faire une demande et avoir la seconde nationalité qui serait dans mon cas gabonaise) ?
- à quel endroit dois-je m'adresser pour faire une demande ?
- quelles sont les conditions particulières ?
- quels sont les papiers dont j'aurai besoin ?
- à quoi s'engage-t'on en prenant la double nationalité, si engagements il y a ?

En attendant vos réponses, je vous dit merci et bon courage pour vos recherches.

Par **Jurigaby**, le **16/05/2007** à **22:05**

Bonjour!

Alors, conformément à l'**article 11 du code de la nationalité gabonaise** (et oui, ça existe!! lol): la nationalité gabonaise est "**acquise par un enfant qui au jour de sa naissance,**

**quelque soit le lieu de celle-ci, a un parent au moins de nationalité Gabonaise".**

Etant née d'un père gabonais, vous pouvez donc tout à fait demander une reconnaissance de votre nationalité.

Pour ce faire, [s]vous devez présenter une demande auprès de l'autorité diplomatique ou consulaire du Gabon en France [s] (Il doit pas y en avoir énormément en France, je vous conseille de vous adresser à l'ambassade nationale du Gabon. C'est elle qui vous indiquera l'ambassade ou le consulat compétent le plus proche de chez vous.)

S'agissant des papiers à fournir, tout vous sera précisé quand vous retirerez votre demande de reconnaissance de la nationalité.

En toute hypothèse, **vous devrez fournir un extrait d'état civil** (livret de famille).

A vrai dire, il apparaît assez simple d'obtenir la nationalité gabonaise. Ceci étant dû ou sous peuplement de la région centre africaine. A mon avis, aucun obstacle ne se souleva dans votre démarche.

Concernant vos obligations si vous obtenez la nationalité gabonaise, je doute qu'il y en est dans la mesure où les législations françaises et gabonaises reconnaissent toutes les deux le droit à une double nationalité.

Cdt.

Par **Pascal93**, le **10/04/2013** à **11:42**

Bonjour,

Je suis Français marié à une Gabonaise je souhaiterais avoir la double nationalité, quelles sont les démarches à accomplir ?

Merci d'avance pour vos aides.

Par **amajuris**, le **10/04/2013** à **12:00**

bjr,

vous demandez la nationalité que vous voulez si vous remplissez les conditions requises. certains pays en particulier africains refusent le principe de la double nationalité.

j'ignore la position du Gabon sur ce sujet.

cdt

Par **papainquiet**, le **08/06/2013** à **11:57**

bonjour a tousse marier a une gabonaise dans son pays aprêt sa venue en France nous avons eu un enfants suite a cela madame décide de divorce je sais qu el a fait la double nationalité a notre fils âgée de trois ans sans que je le sache maintenant jai appris qu el veux lui faire un passeport gabonais la je vous avout que j ai trop peur qu el enlève notre fils je vous sens supplie dite moi quoi ferre Mercie a tousse

Par **onguiba**, le **09/06/2013 à 19:40**

bonsoir

vous pouvez aller vous renseignez à la préfecture et expliquez votre cas et leurs demandez s'il est possible de faire une interdiction de sorti du territoire de cet enfant.

Par **Alexise**, le **16/04/2015 à 10:16**

Bonjour,

Je me permets de poster ce message car j'ai une question sur la double nationalité.

Je suis née au Gabon (Libreville) en 1992 de parents tout deux français et je suis donc française. Puis-je tout de même demander la double nationalité franco gabonaise?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **16/04/2015 à 10:58**

Bonjour Alexise,

Voyez l'Ambassade du Gabon ou votre consulat local.

Par **samsmis**, le **03/07/2015 à 11:48**

bjr

je suis gabonaise et mère de deux enfants de père français et on vie en france.je souhaite savoir si il y a un age limite pour faire une demande de double nationalité et savoir aussi si en tant que leur mère,je peu les emmenés au GABON ?.

Qu'est ce je risque juridiquement si leur père n'est pas d'accord car on n'est separé depuis plus de 6ans.

d'avance merci

Par **aguesseau**, le **03/07/2015 à 13:49**

bjr,  
il n'y a pas d'âge limite pour faire une demande de nationalité française.  
l'autorisation de sortie du territoire pour un enfant mineur est supprimé depuis 2013.  
bien entendu l'enfant doit posséder les documents d'identité requis et avec un visa si nécessaire.  
cdt

Par **Lolo10**, le **24/01/2016 à 09:00**

Bonjour je SS gabonaise je vis en France j'ai une carte de séjour de 10ans..j'ai un enfant de 3ans avec un congolais pas francais'en union libre on est pas marié rien du tout...et la on est plus ensemble par contre l'enfant est avec moi le Pere ne sen occupe pas on a aucune décision du tribunal l'enfant vit avec moi depuis sa naissance.. Ma question est la suivante... Étant moi gabonaise puis je faire la demande de nationalité gabonaise a mon fils et aller avec lui au Gabon SS problème ? Ne va ton pas me demander une autorisation de la part du père"?et n'etant pas marié qui est a l'heure actuel le responsable de l'enfant ? Merci pour vos précisions

Par **amajuris**, le **24/01/2016 à 10:39**

bonjour,  
pour la nationalité gabonaise de votre fils, il faut poser la question à un consulat du gabon en france.  
depuis 2013, l'autorisation de sortie du territoire français pour un mineur n'est plus exigée.  
par contre l'enfant doit disposer d'un document d'identité (carte d'identité ou passeport).  
l'autorité parentale est exercée en commun par les parents (qu'ils l'ont reconnu).  
salutations

Par **Djaiffrey**, le **26/11/2017 à 17:24**

Bonjour tout le monde, je suis un jeune Gabonais de 25 ans et je suis issu de l'union de deux personnes franco-gabonaise chacune.  
J'aimerais savoir si je peux toujours obtenir la nationalité française?  
Si oui, connaitre la démarche à entreprendre.  
  
Merci à tous.

Par **amajuris**, le **26/11/2017 à 19:05**

bonjour,  
si un de vos parents avait la nationalité française à votre naissance, vous êtes français.  
salutations

Par **Djaiffrey**, le **03/12/2017** à **12:01**

Bonjour et merci pour l'info. Une autre de mes préoccupations est de savoir vers qui je dois me rapprocher et quels documents je dois fournir?

Par **Tisuisse**, le **03/12/2017** à **14:41**

Bonjour Djaiffrey,

Votre préfecture vous donnera toutes les infos utiles sur ce sujet.

Par **Djaiffrey**, le **03/12/2017** à **15:18**

Merci bien.

Par **Stephichou**, le **07/01/2018** à **17:50**

Bonjour je suis gabonaise et mariée à un français je vais accoucher d ici trois mois je vais faire les démarches pour faire la nationalité gabonaise à quelle adresse dois je m adresser ?  
Et quelles sont les pièces à fournir ?  
Cordialement

Par **amajuris**, le **07/01/2018** à **18:39**

bonjour,  
vous devez vous adresser un site ou un juriste connaissant le droit gabonais " pour faire la nationalité gabonaise.  
vous écrivez être gabonaise, pourquoi alors faire la nationalité gabonaise ?  
salutations

Par **jsy.mmv**, le **08/10/2019** à **15:37**

Bonjour,

Française mariée depuis 5 ans avec un Gabonais, je voudrais faire une demande de double nationalité. Quelles sont les démarches à entreprendre ? Merci

Par **Tisuisse**, le **08/10/2019** à **18:07**

La réponse a déjà été donnée plusieurs fois ci-dessus, lisez-les, merci.

Bis repetita non placent (c'est du latin).

Par **Daphne 22**, le **16/07/2023** à **01:47**

Bonjour je suis née en France de deux parents étrangers a nationalité différente ma mère congolaise et mon père gabonais j'ai déjà un passeport congolais grâce à ma mère est ce possible pour moi d'avoir la nationalité gabonaise aussi? Quel démarche faire j'ai 27 ans